



## BUDGET 2025 : UNIVERSITÉS EN DANGER !

Engagé pour la défense du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche, Vincent THOMAS, président de l'université de Bourgogne, tient à exprimer ses inquiétudes quant à l'augmentation des contraintes financières pesant sur l'ensemble des universités françaises. Il comptait parmi les présidents formant la délégation de France Universités qui a été reçue par le ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.



*Opération  
nationale  
des universités  
françaises*



Depuis de nombreuses années, il est demandé aux universités d'assumer de nouvelles missions : développement de l'appui à l'insertion professionnelle, implantation dans les territoires, meilleure prise en charge de l'inclusion et du handicap, actions en faveur de la santé étudiante, lutte contre les violences sexuelles et sexistes et contre toutes les formes de harcèlement, engagement en matière de transition écologique notamment.

Si remplir de telles missions, toutes légitimes et nécessaires, nous honore, le coût qu'elles représentent n'a toutefois jamais été compensé intégralement par l'État.

Plus récemment, de nombreuses mesures nationales en matière de ressources humaines, certes louables, ont été prises sans de nouveau donner lieu à compensation intégrale :

- c'est le cas des mesures indiciaires dites « Guerini » (augmentation de 3,5% en 2022 et de 1,5 % en 2023, revalorisation de 5 points en 2024) représentant une charge de 4,2 millions d'euros en 2024 pour l'université de Bourgogne, charge qui sera reconduite en 2025, tout comme le GVT (glissement vieillesse technicité) 1,6 millions d'euros ;
- c'est également le cas d'autres dispositifs lancés par l'État (forfait mobilités durables, CET, indemnité télétravail...) qui représentent un surcoût de 0,2 million d'euros déjà assumé par l'établissement en 2024, surcoût qui sera également reconduit en 2025.

Sans remettre en cause l'intérêt de ces mesures pour notre communauté et la société dans son ensemble, il convient tout autant de rappeler que l'État doit assumer ses choix et ne peut laisser à la charge de ses opérateurs le financement des mesures qu'il annonce. Un principe de bon sens est que le décideur (l'État) soit le payeur !

Dans le même temps, l'université de Bourgogne a dû assumer et assume encore aujourd'hui l'augmentation du coût des fluides, liée à la crise énergétique. Pour 2025, l'ensemble des mesures précédemment évoquées et non compensées représentent déjà plus de 4 millions d'euros. Jusqu'à présent, le niveau important des ressources propres dégagées par notre université et sa

**Contact presse :**

**Service communication**

Audrey Rahali - 03 80 39 37 96 / 06 77 43 47 24 / [audrey.rahali@u-bourgogne.fr](mailto:audrey.rahali@u-bourgogne.fr)



gestion responsable a permis de limiter les conséquences négatives de ces décisions prises unilatéralement par l'État.

Mais à cela s'ajoute l'annonce faite très récemment par le Gouvernement d'augmenter, sans compensation, les cotisations du Compte d'Affectation Spéciale destiné au régime de retraite des fonctionnaires (CAS Pensions), ce qui représentera un surcoût supplémentaire de 3,475 millions d'euros pour l'université de Bourgogne.

Au total, nous sommes donc déjà à 7,4 millions d'euros non compensés au titre du budget 2025. Ces charges nouvelles, s'ajoutant aux lourdes charges non compensées par l'État ces dernières années, mettent l'université de Bourgogne en difficulté en grevant considérablement son fonds de roulement (les réserves).

Or, le fonds de roulement des universités n'est pas un « trésor de guerre », comme certains pourraient le dire ou d'autres le croire. Il est le résultat d'une gestion saine et scrupuleuse qui permet à l'établissement d'investir en portant des opérations structurelles indispensables s'inscrivant sur le long terme au service de nos étudiants et de nos personnels. Nous contraindre à prélever massivement sur ce fonds de roulement pour le dégrader, voire le rendre nul, entraînera une asphyxie budgétaire totale !

Face à ce désengagement progressif de l'État, les universités se verront contraintes de freiner leurs initiatives notamment en matière de rénovation bâtementaire, d'appui à l'innovation et à la recherche mais aussi en matière d'investissements pédagogiques et d'offre de formation alors même que les universités françaises ont acquis ces dernières années une visibilité incontestable dans les classements internationaux.

C'est un coup dur porté à celles et ceux qui, au quotidien, s'investissent dans nos établissements.

C'est un coup dur porté au rôle d'ascenseur social que sont les universités pour nos étudiants.

C'est un coup dur porté à l'action de développement économique auquel nous contribuons largement dans nos territoires.

À terme, c'est un coup dur porté à l'attractivité de l'enseignement supérieur et de la recherche publics en France, à l'heure où ils sont de plus en plus soumis au marché concurrentiel national et international.

L'université de Bourgogne, profondément attachée aux valeurs du service public, ne saurait se résoudre à ne plus avoir les moyens de poursuivre la dynamique ambitieuse qu'elle a su engager depuis de nombreuses années.

**Contact presse :**

**Service communication**

Audrey Rahali - 03 80 39 37 96 / 06 77 43 47 24 / [audrey.rahali@u-bourgogne.fr](mailto:audrey.rahali@u-bourgogne.fr)